



Doc...

Version provisoire

12 avril 2021

Renforcer le rôle joué par les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits

Rapporteure : Mme Inka HOPUSU, Finlande, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Rapport¹

Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

A. Projet de résolution²

1. L'Europe compte sur son sol plusieurs conflits prolongés et en cours qui privent des générations de jeunes de perspectives d'un avenir meilleur. Aucun accord de paix durable ne saurait être conclu sans la participation constructive des jeunes. Or, la capacité et la contribution de ces derniers au règlement effectif des conflits et à l'établissement de la paix n'ont guère fait l'objet d'attention et de soutien.

2. Souvent dépeints de manière quelque peu simpliste comme des « méchants » ou des « victimes », leur véritable potentiel en tant qu'acteurs de paix reste largement inexploité. Rares sont les données sur le nombre de jeunes engagés dans des activités directes d'édification, de maintien ou de consolidation de la paix et les pourparlers de paix s'attachent rarement à la manière d'orienter les jeunes vers des processus productifs.

3. De nombreuses initiatives prises par les jeunes leur permettent d'agir sur le terrain. Mais ils se heurtent à de multiples obstacles lorsqu'ils essaient d'approcher la politique et de l'influencer : le manque de reconnaissance et d'intégration réelle, ainsi que le caractère limité des financements et le rétrécissement de l'espace civique sont autant d'entraves au travail et à la portée de l'action des organisations, réseaux et initiatives de jeunesse.

4. Par ailleurs, pour de nombreux jeunes, la paix et la sécurité ne se réduisent pas à la simple absence de violence ou à la fin d'un conflit violent. Ces concepts supposent également des visions positives de sociétés libres et démocratiques, propices à l'épanouissement et à la dignité et qui s'attaquent aux inégalités sociales, politiques et structurelles. Il ne suffit donc pas d'impliquer les jeunes dans les processus de paix. Il convient de les associer pleinement à tous les processus politiques et de prise de décisions qui les concernent, eux ainsi que la société dans son ensemble, pour relever notamment certains défis mondiaux tels que la pandémie de covid-19 qui les a particulièrement touchés, le changement climatique, les droits de l'homme ou la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

5. Dans ce contexte, l'Assemblée déplore que la proportion de jeunes dans le corps législatif ait baissé au fil des ans. Ainsi, 3,9 % seulement des parlementaires nationaux en Europe ont moins de 30 ans. Cette situation est en partie liée à la négation de la capacité des jeunes à agir, mais également aux divers obstacles structurels, individuels et organisationnels qui entravent leur accès au système. Elle incite par conséquent les jeunes à chercher des alternatives à la participation, par exemple en descendant dans la rue ou en agissant par le biais des médias sociaux. Afin de promouvoir la participation des jeunes, les dirigeants politiques devraient utiliser des instruments tels que la Charte européenne révisée du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale et créer des structures permettant aux jeunes d'avoir un véritable impact. Encourager la participation des jeunes générations aux processus décisionnels locaux et régionaux par le biais des conseils et parlements des jeunes constitue une étape importante vers leur implication dans la vie politique.

¹ Renvoi en commission : [Doc. 14494](#), Renvoi 4377: du 27 avril 2018.

² Projet de résolution adopté par la commission le 12 avril 2021.

6. Dans le même temps, l'Assemblée souhaite faire en sorte que les organisations et initiatives conduites par la jeunesse, les réseaux de jeunes et les jeunes artisans de la paix se voient offrir l'espace et la possibilité d'être plus actifs, de s'investir davantage, de jouer un rôle de premier plan et de mener des actions de sensibilisation plus audibles en faveur d'une plus forte implication dans les processus politiques. À cette fin, il convient de soutenir la mise en place de réseaux de jeunes médiateurs à l'échelle locale, régionale et mondiale pour renforcer la participation et l'intégration des jeunes dans les processus de paix.

7. L'Assemblée salue le rôle actif joué par le Conseil de sécurité de l'ONU pour promouvoir la participation et l'intégration des jeunes dans les processus de paix. Ses Résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020) adoptées successivement énoncent les engagements internationaux sur les jeunes, la paix et la sécurité, et proposent un schéma directeur pour une participation effective de la jeunesse, tout en reconnaissant qu'un engagement intégré et à plusieurs niveaux devrait constituer la principale approche stratégique.

8. Cependant, l'Assemblée regrette profondément que, près de six ans après l'adoption de la première résolution phare du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité, peu de progrès aient été réalisés et que les jeunes artisans de la paix aient le sentiment de voir leur marge de manœuvre diminuer au lieu de croître. La Finlande est actuellement le seul pays européen à avoir mis en place un plan d'action pour la mise en œuvre de la RCSNU 2250.

9. L'Assemblée se fait donc l'écho de l'appel lancé récemment par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies visant à créer d'urgence les conditions permettant aux jeunes de réaliser leur plein potentiel, et à mettre en place les institutions susceptibles de répondre à leurs besoins et leurs attentes. La nouvelle ère de la participation des jeunes exige l'instauration de mécanismes propres à assurer leur engagement constant et concret dans la prise de décisions, la formulation de politiques, l'adoption de stratégies et la mise en œuvre d'actions.

10. Il est essentiel de faire en sorte que les jeunes soient associés à l'élaboration des feuilles de route de la jeunesse, de la paix et de la sécurité plutôt que d'être considérés comme de simples consultants. La question de leur participation aux processus décisionnels dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits doit être abordée de manière multidimensionnelle, s'inscrire dans d'autres programmes d'intégration et être interconnectée à ces derniers. Elle suppose de créer des espaces permettant leur engagement dans les processus politiques et la prise en compte réelle de leur conception de la paix. Mais il est tout aussi essentiel de leur assurer l'accès aux droits et à des moyens de subvenir dignement à leurs besoins ainsi que de faciliter le dialogue et les échanges intercommunautaires.

11. L'Assemblée est consciente du fait que la pleine réalisation des profonds changements requis prendra du temps, soulignant toutefois qu'il importe de progresser rapidement dans cette voie. Elle relève qu'il a fallu plus de vingt ans pour inscrire la Résolution 1325 (2000) des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité dans les programmes nationaux. L'Assemblée s'inquiète particulièrement de l'exclusion des jeunes femmes des processus de paix et insiste pour que leur participation à toutes les étapes du processus de règlement des conflits fasse l'objet d'une attention immédiate.

12. Une éducation de qualité et le renforcement des capacités, en ce qui concerne notamment la citoyenneté, la transformation des conflits et les droits de l'homme, sont des aspects essentiels du développement de sociétés pacifiques. Il faut donner aux jeunes des outils éducatifs utiles et concrets, tant dans les environnements d'apprentissage formels que non formels, pour lutter contre la violence, la discrimination, la haine et l'extrémisme. Dans ce contexte, le Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe et sa Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme constituent, entre autres sources, de bons outils pour favoriser le dialogue interculturel et l'apprentissage de compétences de conciliation dès le plus jeune âge.

13. Les jeunes souhaitent ardemment continuer à apprendre, à défendre la paix et à changer leur société traversée par des conflits, notamment en cette période marquée par la covid-19. Leur participation active sera par ailleurs cruciale pour l'atteinte des ODD. La transparence, l'obligation de rendre des comptes, l'inclusion et la coopération sont les principes essentiels à la réussite des plans d'action nationaux. Il n'existe cependant pas de solution universelle ; les plans d'action et les programmes politiques doivent être adaptés aux circonstances et aux priorités propres à chaque pays.

14. Au vu de ce qui précède, l'Assemblée appelle les gouvernements des États membres et observateurs du Conseil de l'Europe ainsi que les pays qui bénéficient du statut de partenaire pour la démocratie :

14.1. à accélérer la mise en œuvre des Résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité en élaborant des feuilles de route nationales ainsi que des politiques et des programmes complets et spécifiques au niveau local, national ou régional ; ces initiatives doivent être dotées des ressources suffisantes dans le cadre d'un processus participatif, et mettre notamment l'accent sur la mobilisation constructive des jeunes en tant que décideurs, la création d'espaces sûrs propices à la participation des jeunes, et la promotion de leurs droits ;

14.2. à considérer les jeunes et les organisations qui les représentent comme des partenaires indispensables dans tout processus de paix ou politique ; à les associer à la recherche de solutions aux situations de conflit ainsi qu'à tous les grands défis mondiaux à relever ;

14.3. à allouer des ressources suffisantes aux organisations et réseaux de jeunesse et dirigés par des jeunes aux niveaux local et national, afin de garantir la pérennité des activités de renforcement du dialogue initiées par les jeunes ;

14.4. à soutenir la constitution de coalitions nationales en faveur de la jeunesse, de la paix et de la sécurité, qui regroupent les organisations de la société civile dirigées par des jeunes et d'autres organisations, les instances gouvernementales compétentes et d'autres partenaires, afin d'élaborer les plans d'action nationaux non pas pour la jeunesse, mais avec la jeunesse ;

14.5. à intégrer, si ce n'est déjà fait, l'éducation à la citoyenneté démocratique et à la paix dans les programmes scolaires officiels dès le plus jeune âge. Ces programmes devraient comporter, sans toutefois s'y limiter, des cours sur l'empathie, la médiation, la transformation des conflits, la réconciliation, l'éducation aux droits de l'homme, la participation politique pacifique et le dialogue interculturel, de manière à mieux préparer les jeunes à contribuer à la paix et à veiller au respect de la diversité ;

14.6. à encourager un dialogue et un engagement constants entre les jeunes de différentes communautés, ainsi qu'entre la jeunesse et d'autres composantes de la société, afin de remédier au manque de confiance qui prévaut ;

14.7. à réfléchir à des manières de donner une plus grande place, dans les programmes de formation de l'armée et de la police, aux compétences liées à l'éducation aux droits de l'homme, à la médiation en faveur de la paix, à la résolution des conflits et à la réconciliation.

15. L'Assemblée salue le travail accompli par les divers organismes des Nations Unies pour promouvoir le programme Jeunesse, Paix et Sécurité. Elle espère que ces instances pourront encore renforcer leur action en faveur d'un changement fondamental de paradigme pour concevoir et mettre en œuvre des négociations de paix associant les jeunes dès le début et veiller à ce que la mise en œuvre de la Résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU soit étroitement liée à celle d'autres programmes de développement et d'inclusion démocratiques. En particulier, l'Assemblée invite les organismes concernés des Nations Unies :

15.1. à redoubler d'efforts dans la collecte de données empiriques indépendantes, afin de pouvoir évaluer correctement le nombre de jeunes touchés par les différents conflits dans le monde et identifier des partenaires sérieux parmi les organisations de jeunesse et les jeunes artisans de la paix au sein des communautés affectées ;

15.2. à réfléchir plus avant à la manière de créer des espaces sûrs pour les jeunes qui agissent en faveur de l'édification de la paix, de la démocratie ou des droits de l'homme dans des régimes non démocratiques.

16. L'Assemblée souligne que les parlements nationaux peuvent apporter une contribution importante, en renforçant l'action législative et de contrôle, en faisant établir des feuilles de route nationales pour mettre en œuvre le programme Jeunesse, Paix et Sécurité, en allouant des ressources financières et en soutenant la participation inclusive et concrète des jeunes à la prévention et au règlement des conflits, à la lutte contre l'extrémisme violent, etc. Elle appelle les parlements des États membres du Conseil de l'Europe à créer et/ou à renforcer les liens avec la jeunesse, notamment en levant les obstacles à la participation des jeunes aux processus politiques, à savoir en abaissant l'âge du droit de vote et d'éligibilité, en élaborant des campagnes de sensibilisation, en concevant de nouvelles stratégies de recrutement, en envisageant pour les partis politiques des objectifs spécifiques ou des quotas de jeunes afin d'améliorer la sélection et la promotion des jeunes candidats et en tirant parti de l'expérience acquise en termes d'amélioration de la participation politique

Doc ...

des femmes. Elle les invite aussi à valoriser les jeunes parlementaires en tant que médiateurs et promoteurs du dialogue dans les sociétés divisées.

17. Elle décide de poursuivre sa réflexion sur l'encouragement de moyens significatifs et structurés pour associer les jeunes participants à ses activités, notamment en renforçant le dialogue et la coopération entre l'Assemblée et les différents forums de jeunesse qui existent déjà au sein du Conseil de l'Europe.

18. Elle encourage les délégations nationales à réfléchir aux moyens de faire en sorte que la voix de l'Assemblée soit mieux entendue par les jeunes dans leurs pays et que la voix de ces différents jeunes soient mieux entendues au sein de l'Assemblée.

B. Exposé des motifs par Mme Hopsu, rapporteure

1. Introduction

1. Le rôle joué par les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits, la lutte contre la violence et l'extrémisme, est essentiel à l'établissement d'une paix durable. Bien qu'ils subissent souvent les effets préjudiciables des conflits armés, les jeunes sont de précieux agents du changement démocratique et devraient, à ce titre, être activement mobilisés, habilités et impliqués dans la construction de communautés pacifiques. Pourtant, leur contribution potentielle et leur participation à l'édification effective de la paix n'ont guère fait l'objet d'attention et de soutien³.

2. Au fil des ans, l'Assemblée a appelé les États membres à améliorer l'accès des jeunes à une éducation de qualité, à leur offrir de meilleures possibilités d'emploi, à prévenir leur radicalisation et à favoriser l'engagement des jeunes dans les politiques et les actions nationales^{4 5}. Elle a également instamment invité les États membres à protéger les enfants touchés par les conflits armés et à mettre fin à la violence à l'égard des enfants⁶. Un rapport sur la participation des enfants est actuellement en cours d'élaboration⁷.

3. Au cours des dernières années, les acteurs internationaux et certains acteurs nationaux ont pris davantage conscience du rôle positif joué par les jeunes dans la promotion de la paix et de la sécurité et ont ainsi multiplié les possibilités de participation politique de la jeunesse. L'adoption de la résolution historique 2250 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU 2250) sur les jeunes, la paix et la sécurité a fait date et entraîné un changement normatif dans la façon dont les jeunes sont reconnus sur la scène internationale en matière de paix et de sécurité. Dans de nombreux cas, les gouvernements, les entités des Nations Unies, la société civile et d'autres acteurs redoublent d'efforts pour appliquer cette résolution. Certaines organisations internationales, dont les divers organismes du système des Nations Unies, l'OSCE, le Conseil de l'Europe ou l'UE, ont élaboré leurs programmes de manière à associer des représentants de la jeunesse à leurs travaux dans le cadre de la définition des politiques internationales. Quoique limités, quelques efforts ont également été déployés afin d'analyser systématiquement et de comprendre comment les jeunes déterminent et influencent la viabilité des accords et processus de paix.

4. Cependant, un certain mécontentement prévaut tant chez les jeunes artisans de la paix que chez les responsables politiques, concernant la manière de faire coïncider les intentions avec les réalités sur le terrain. Le récent rapport du Secrétaire général de l'ONU, publié en mars 2020, met en avant les problèmes fondamentaux, qui subsistent notamment les obstacles structurels qui limitent la participation des jeunes et leur capacité de peser sur les décisions, les violations de leurs droits humains et l'insuffisance des investissements en faveur de leur inclusion et de leur habilitation⁸.

5. Dans le présent rapport, je m'efforcerai d'analyser pourquoi, plus de cinq ans après l'adoption de la RCSNU 2250, la publication de plusieurs documents d'orientation novateurs en faveur de l'intégration des jeunes et le lancement de diverses initiatives visant à s'assurer le concours de représentants de la jeunesse dans le travail institutionnel, les jeunes artisans de la paix ont le sentiment de voir leur marge de manœuvre diminuer au lieu de croître. Je m'intéresserai essentiellement au contexte européen et étudierai les moyens de lever les obstacles et de repenser les processus décisionnels susceptibles de permettre aux jeunes de jouer pleinement un rôle significatif dans la prévention et le règlement des conflits et l'apaisement des tensions entre les États membres du Conseil de l'Europe et en leur sein. L'escalade soudaine du conflit armé dans le

³ La proposition de résolution initiale (Doc. 14494) souligne le fait que bien que les jeunes constituent souvent une grande majorité de la population dans les pays en proie à des conflits armés ou à la violence organisée, les possibilités et les instruments dont ils disposent pour exercer une plus grande influence sur le monde politique demeurent insuffisants.

⁴ Plan d'action « Lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme », adopté par le Conseil de l'Europe à la 125^e session du Comité des Ministres le 19 mai 2015. https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805c358c.

⁵ Voir, en particulier : Résolution 1930 (2013) et Recommandation 2014 (2013) « Les jeunes Européens : un défi éducatif à relever d'urgence » ; Résolution 1803 (2011) et Recommandation 1965 (2011) « Éducation contre la violence à l'école » ; Résolution 2103 (2016) « Prévenir la radicalisation d'enfants et de jeunes en s'attaquant à ses causes profondes » ; Résolution 2097 (2016) « L'accès à l'école et à l'éducation pour tous les enfants » ; Résolution 2192 (2017) « Les jeunes contre la corruption ».

⁶ Voir la Recommandation 2159 (2019) et la Résolution 2294 (2019) « Mettre fin à la violence à l'égard des enfants : une contribution du Conseil de l'Europe aux Objectifs de développement durable » et la Résolution 2204 (2018) « Protéger les enfants touchés par des conflits armés ».

⁷ Doc. 14806, Proposition de résolution « Donner la parole aux enfants : promouvoir la participation de l'enfant comme principe fondamental des sociétés démocratiques ».

⁸ Rapport du Secrétaire général « Les jeunes et la paix et la sécurité », S/2020/167, 2 mars 2020, <https://undocs.org/fr/S/2020/167>.

Caucase à l'automne 2020 nous rappelle tristement que la paix et la sécurité ne sauraient être tenues pour acquises, et que les processus inclusifs d'édification de la paix sont essentiels pour assurer une paix durable.

6. La pandémie de covid-19 a lancé au monde un défi sans précédent. En ces temps de crise, les jeunes sont une fois de plus la principale source d'espoir mais ils sont aussi les plus durement touchés par la situation sanitaire. Leur participation active à l'élaboration des politiques est d'autant plus importante si l'on veut éviter de créer une génération perdue.

2. En quoi le rôle joué par les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits est-il important ?

2.1. Démographie et données

7. Selon les cas, la définition de la jeunesse fait appel à différentes tranches d'âge. Dans le cadre du présent rapport, j'ai repris celle utilisée dans la RCSNU 2250 (2015), qui précise que le terme « jeunesse » s'entend de toute personne âgée de 18 à 29 ans, mais note également que la définition du terme peut varier d'un pays à l'autre et à l'échelle internationale.

8. Le monde compte aujourd'hui 1,8 milliard de jeunes de moins de 30 ans, ce qui représente le nombre et la proportion les plus élevés jamais enregistrés. D'un autre côté, selon l'Indice mondial de la paix pour 2020 (Global Peace Index, GPI)⁹ le niveau moyen de paix dans le monde s'est dégradé pour la neuvième année consécutive. D'après les estimations, 408 millions de jeunes (soit 23 % de la population mondiale âgée de 15 à 29 ans) vivent dans des zones touchées par un conflit armé ou en proie à la violence organisée¹⁰. Autrement dit, au moins un jeune sur quatre est touché d'une manière ou d'une autre au quotidien par l'un de ces fléaux¹¹. Plusieurs millions de ces jeunes sont déplacés, pour la plupart dans les pays voisins où ils demeurent vulnérables.

9. Dans le même temps, au cours des vingt dernières années, plus de 900 accords de paix ont été signés dans le monde, dans le cadre de négociations où les jeunes générations n'ont guère eu l'occasion de faire entendre leur voix. Ces chiffres permettent de comprendre la dynamique des jeunes et à quel point leur engagement dans la prévention des conflits et les processus de médiation, ainsi que leur participation bien plus large dans la prise de décisions politiques s'avèrent nécessaires.

10. En Europe, tant la situation démographique que le taux de conflits diffèrent à bien des égards. Quelque 9 % seulement des jeunes de 15 à 29 ans du monde entier vivent en Europe et en Russie-Eurasie confondues. D'un point de vue statistique, 51 conflits ont été enregistrés en Europe en 2019, dont un seul était qualifié de « guerre limitée » et 16 autres de « crise violente ». Par ailleurs, c'est l'Europe qui a totalisé le plus grand nombre de manifestations, d'émeutes et de grèves au cours de la période 2011-2018, soit près de 1 600 événements. Environ 70 % des conflits recensés en Europe n'étaient pas entachés de violence¹²¹³. À quelques exceptions près, ce chiffre est relativement stable depuis 2005.

11. Malgré la paix (relativement) positive qui règne en Europe, ils sont encore trop nombreux à grandir dans des zones en proie à des conflits non résolus, qui entravent le développement économique ou social de leurs communautés. Dans un certain nombre de démocraties malades ou défaillantes, les jeunes ne sont pas en

⁹ *Global Peace Index 2020 : Measuring Peace in a Complex World* (Indice mondial de la paix 2020 : mesurer la paix dans un monde complexe), Institut pour l'économie et la paix (IEP), résumé, p.2. L'indice pour 2020 révèle un monde dans lequel les conflits et les crises apparus au cours de la dernière décennie ont commencé à faiblir, avant de laisser la place à une nouvelle vague de tension et d'incertitude due à la pandémie de covid-19. Les troubles civils ont fortement augmenté depuis 2011, plus de 96 pays ayant enregistré une manifestation violente au moins en 2019. Entre 2011 et 2019, le nombre d'émeutes a augmenté de 282 % et les grèves générales de 821 %. En 2019, l'impact économique de la violence sur l'économie mondiale s'élevait à 14 500 milliards de dollars en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA), soit 10,6 % de l'activité économique mondiale ou 1 909 dollars par personne. Dans les dix pays les plus touchés par la violence, le coût économique moyen de la violence équivalait à 41 % du PIB, alors qu'il était inférieur à 4 % dans les pays les moins touchés par la violence.

¹⁰ Institut pour l'économie et la paix (IEP), *Data for Youth, Peace and Security: A summary of research findings* (Données pour la jeunesse, la paix et la sécurité : résumé des résultats de la recherche).

¹¹ En 2015, le FNUAP et l'OMS ont fait savoir que chaque année, quelque 200 000 jeunes âgés de 10 à 29 ans étaient victimes d'homicides dans le monde, ce qui représente 43 % du nombre total d'homicides à l'échelle mondiale.

¹² Baromètre des conflits 2019, l'Institut de recherche sur les conflits internationaux de Heidelberg (HIIC), 2020, 36, et Duffin, E., *Conflicts in Europe by intensity 2019*, <https://www.statista.com/statistics/262937/conflicts-in-europe-by-intensity/>.

¹³ Selon l'Indice mondial de la paix pour 2020, l'Islande est le pays le plus pacifique au monde, suivie de l'Autriche, du Portugal et du Danemark.

mesure d'exercer librement leurs droits fondamentaux de réunion, d'expression ou d'association. Un nombre croissant de jeunes réfugiés qui ont fui la guerre dans leur pays d'origine peinent à survivre financièrement et à s'intégrer dans les sociétés européennes. Toutefois, la plupart des jeunes Européens en savent peu sur les atrocités de la guerre ; ils se heurtent en outre à d'autres problématiques dans leur vie quotidienne comme le harcèlement scolaire, les risques d'intolérance, de xénophobie, d'extrémisme violent et de terrorisme. Aujourd'hui, les jeunes Européens font également entendre leur voix pour prévenir de nouveaux conflits potentiels liés aux défis émergents tels que le changement climatique.

12. Malheureusement, nous faisons face à **un manque général de données**, y compris concernant l'Europe, sur le nombre de jeunes réellement engagés dans des conflits armés ou participant à la violence organisée, vivant dans des régions subnationales en proie à un conflit armé ou ayant été déplacés par un conflit armé, tués ou blessés lors de conflits armés ou ayant perdu des membres de leur famille ou des proches dans le cadre de conflits violents, ou encore sur le nombre de jeunes qui ne sont pas en mesure de fréquenter l'école ou de travailler en raison de conflits. **Par ailleurs, les données statistiques sur le nombre de jeunes engagés dans des activités directes d'édification, de maintien ou de consolidation de la paix font également défaut.**

13. Des données restreintes donnent des connaissances limitées, et des connaissances limitées entravent toute participation ou action significative. **Le renforcement des capacités statistiques n'est donc ni plus ni moins qu'un travail préparatoire essentiel pour la paix et la sécurité**, qui doit être pris en compte dans le cadre du programme Jeunesse, Paix et Sécurité.

2.2. Les jeunes en tant qu'acteurs multidimensionnels au service d'une paix positive

14. Les jeunes sont loin de former **un groupe homogène**. Ils jouent divers rôles et vivent différentes expériences dans les conflits civils, politiques ou militaires, et dans l'édification de la paix. Cependant, ils ont des défis à relever et des chances à saisir collectivement, ainsi que des vulnérabilités et des besoins en termes de protection¹⁴.

2.2.1. La paix positive par opposition à la paix négative

15. La plupart des jeunes ne sont pas animés d'une intention explicite de participer à des activités violentes en tant que fin en soi, ou encore d'œuvrer à la construction de la paix au nom de la paix. Cependant, ils aspirent à mener une existence passionnante et épanouie, à subvenir aux besoins de leur famille et à élever leurs enfants, et à participer à la vie culturelle et à la société dans son ensemble. Le fait de vivre dans un environnement de **paix « positive » ou « négative »** conditionne leur capacité à réaliser leurs aspirations ou leur recours éventuel à la violence.

16. L'Institut pour l'économie et la paix (IEP) estime que la paix n'est pas seulement l'absence de violence, elle représente bien plus. La paix positive se caractérise par « les attitudes, les institutions et les structures qui établissent et pérennisent les sociétés paisibles » tandis que la paix négative se définit par « l'absence de violence ou de peur de la violence ». L'Institut recense **huit piliers de la paix positive**¹⁵.

- Un gouvernement qui fonctionne bien ;
- De faibles niveaux de corruption ;
- Un environnement commercial sain ;
- Une répartition équitable des ressources ;
- La libre circulation de l'information ;
- De bonnes relations avec ses voisins ;
- Des niveaux de capital humain élevés, et
- La reconnaissance des droits d'autrui.

17. Les sociétés pacifiques où règne une « paix positive » sont celles qui transforment ces piliers positifs en activités productives et facilitent la réalisation de ces objectifs. En revanche, la violence peut être un indicateur symptomatique d'une paix positive sous-développée. Dans les sociétés jouissant d'une paix positive

¹⁴ Les jeunes de plus de 18 ans ne sont pas protégés par le régime de droits qui confère aux enfants un statut spécial et des protections en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989). Toutefois, la marginalisation dont ils font l'objet témoigne souvent de l'existence d'un fossé entre les droits civils, politiques et économiques formels dont ils devraient bénéficier en tant qu'adultes et les éléments de fond auxquels, dans la pratique, ils n'ont de loin pas toujours accès. Cela ne veut pas dire pour autant qu'un cadre de droits fait défaut ou qu'il y a un vide juridique concernant les jeunes, mais plutôt que la réalisation des droits des jeunes devrait être une priorité.

¹⁵ <https://www.economicsandpeace.org>.

solidement ancrée, l'engagement social de chacun, notamment des jeunes, est moins susceptible de s'exprimer sous la forme de violences¹⁶.

18. Ces huit piliers recourent largement les 17 objectifs de développement durable (ODD) et correspondent également à la **vision de la paix et de la sécurité** à laquelle aspirent les jeunes générations des sociétés modernes. Une étude indépendante intitulée « *Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité* » (2018)¹⁷ réalisée en vue d'évaluer l'application de la RCSNU 2250, montre que pour de nombreux jeunes, la paix et la sécurité signifient plus que la simple absence de violence ou la fin d'un conflit violent. Ces concepts incluent également des visions positives de sociétés libres et démocratiques, offrant des environnements propices à l'épanouissement et à la dignité et qui s'attaquent aux inégalités sociales, politiques et structurelles. Pour les jeunes consultés dans le cadre de cette étude, le maintien de la paix suppose de s'attaquer aux causes profondes de la corruption, des inégalités et de l'injustice sociale qui sous-tendent les conflits violents, ainsi qu'aux déclencheurs immédiats de la violence (la paix positive), et non de se contenter de mettre fin à la violence et de traiter ses symptômes et conséquences (la paix négative). Ils ont fait valoir que la question de la paix et la sécurité était inextricablement liée à l'objectif plus large de leur place dans le développement durable et de la reconnaissance ou du déni de leurs droits socioéconomiques et culturels.

19. Par conséquent, il est primordial d'opérer un **changement de paradigme** dans les stratégies de consolidation de la paix dédiées aux jeunes de manière à ce qu'elles abordent les huit piliers de la paix positive et la façon dont ils affectent la vie des jeunes. Les organisations et associations de jeunesse peuvent s'employer directement à améliorer chacun de ces piliers. Dans le même temps, les acteurs étatiques et internationaux doivent créer un environnement propice, permettant aux jeunes d'agir de manière constructive et non violente dans chaque catégorie positive dans le cadre du programme plus vaste en faveur de la paix et de la sécurité.

20. Il est également essentiel d'appréhender cet élargissement du programme lorsqu'il s'agit de prendre en compte les aspirations des organisations, des réseaux et des responsables de jeunesse (non spécifiquement axées sur les activités de paix et de sécurité au sens traditionnel) qui **réclament en parallèle des processus de paix incluant les jeunes et la participation active de ces derniers en tant que parties prenantes à la prise de décisions plus larges dans plusieurs domaines politiques, aux niveaux local, national et international**.

2.2.1 Casser les stéréotypes et dissiper les idées fausses

21. La capacité d'action politique des jeunes dans le contexte des processus de paix fait souvent l'objet de stéréotypes et de perceptions négatives : les jeunes sont fréquemment considérés comme les principaux **auteurs** de violence politique, des troubles sociaux et de l'extrémisme violent, ou comme les **victimes passives** des conflits, dépourvus de capacité d'action et ayant besoin de protection. Ces perceptions sont souvent fondées sur le genre : les jeunes hommes sont perçus comme des prédateurs violents ou des fauteurs de troubles en puissance, de potentiels agents déstabilisateurs des processus de paix et opposants aux accords de paix, alors que les filles sont considérées comme des victimes passives de violences¹⁸. Les discours dominants mettent l'accent sur la jeunesse en tant que catégorie « problématique » ou « à risque » au lieu de s'intéresser à la façon dont les jeunes apportent une contribution positive à la paix au sein de leurs sociétés. **Il est essentiel de parvenir à une compréhension plus nuancée de l'influence, aussi bien positive que négative, que les jeunes peuvent avoir sur leurs sociétés**¹⁹.

22. La référence aux jeunes en tant que « **générations futures** » ou « **futurs dirigeants** » est une autre idée fautive qui a fait plus de mal que de bien au niveau de l'élaboration des politiques. Les jeunes ne sont pas seulement l'avenir, ils sont également le présent. En tant que composante significative de la population, **il convient de les prendre en compte et de les intégrer dans les processus actuellement à l'œuvre, en leur accordant la capacité d'action et l'influence nécessaires**.

¹⁶ Institut pour l'économie et la paix (IEP), *Data for Youth, Peace and Security: A summary of research findings* (Données pour la jeunesse, la paix et la sécurité : résumé des résultats de la recherche).

¹⁷ <https://www.un.org/peacebuilding/news/missing-peace-independent-progress-study-youth-peace-and-security>

¹⁸ Altiok, A. et Grizelj, I., *We are Here: An integrated approach to youth-inclusive peace processes*, rapport indépendant commandé par le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse, mars 2019, p.9, <https://www.un.org/youthenvoy/wp-content/uploads/2019/07/Global-Policy-Paper-Youth-Participation-in-Peace-Processes.pdf>.

¹⁹ *The Youth Café*, Nairobi, 11 avril 2019, <https://www.theyouthcafe.com/updates/2019/4/day-one-session-two-deconstructing-the-role-of-youth-in-peacebuilding-debunking-assumptions-the-youth-cafe>.

23. Enfin, un processus de paix où les jeunes ont leur place implique de reconnaître leur diversité identitaire. **Étant donné que les jeunes ont des identités et des rôles différents dans les processus de paix, leur inclusion et leur participation doivent être comprises et abordées de manière multidimensionnelle, s'inscrire dans d'autres programmes d'intégration et être interconnectées à ces derniers.**

3. Obstacles à une participation inclusive aux processus de paix

3.1. L'exclusion politique

24. Les jeunes perçoivent la paix et la sécurité comme des questions fondamentalement politiques, liées au pouvoir et aux institutions, comme les gouvernements, les médias, les entreprises et les ONG. Pourtant, la participation des jeunes aux processus politiques officiels et aux institutions est en déclin dans tous les pays, à l'exception de certaines démocraties relativement nouvelles, où les jeunes ont tendance à être plus optimistes et confiants quant à leur capacité à changer les choses en votant et en faisant montre d'un engagement politique traditionnel²⁰, notamment après les « révolutions » suscitées par des fraudes électorales.

25. Globalement, les jeunes générations manifestent de plus en plus leur manque de confiance envers leurs gouvernements, la communauté internationale et les systèmes de gouvernance, qu'elles estiment être corrompus, inefficaces et archaïques. Cela se traduit par de faibles taux d'activité électorale, de participation politique (seuls 4,1 % des jeunes de moins de 30 ans peuvent être qualifiés de membres actifs d'un parti), et d'engagement parlementaire. Les jeunes sont clairement sous-représentés dans les processus politiques institutionnels et de formulation des politiques. Ils sont également peu nombreux au sein des parlements et des instances de l'administration publique et décisionnaires en matière de consolidation de la paix et d'élaboration de normes.

26. Bien que les jeunes représentent plus de 20 % de la population en âge de voter, ils font peu entendre leur voix dans la vie politique traditionnelle. À l'échelon mondial, quelque 2,2 % seulement des députés nationaux ont moins de **30 ans**²¹. Dans l'Europe des 47, ce chiffre est à peine plus élevé, à savoir **3,9 %**²².

27. Outre le fait que la politique est traditionnellement perçue comme la chasse gardée de citoyens plus âgés, souvent de sexe masculin et plus riches, d'importants obstacles entravent la participation politique des jeunes à différents niveaux et dans divers domaines :

- L'âge minimum requis pour voter lors d'élections nationales fixé à 18 ans dans la plupart des pays, qui prive ainsi les citoyens plus jeunes de leurs droits électoraux²³.
- L'âge minimum requis pour être candidat à un mandat électif qui est généralement supérieur à celui du droit de vote (souvent compris entre 25 et 40 ans). L'âge moyen d'éligibilité dans le monde est de 22,2 ans, soit 4 à 6 ans après l'obtention du droit de vote, pour les chambres basses et de 27,9 ans pour les chambres hautes.
- La hausse des coûts liés à la nomination des candidats et aux campagnes électorales et l'absence de réglementation en matière de financement politique qui compliquent encore un peu plus l'engagement des jeunes dans une carrière politique.

²⁰ Indice de développement de la jeunesse dans le monde et rapport pour 2016 (Global Youth Development Index and Report 2016), secrétariat du Commonwealth, Londres 2016, p.67

²¹ « [La représentation des jeunes dans les parlements nationaux 2018](#) », publication de l'UIP.

²² Les pays nordiques sont en avance par rapport au reste du monde en matière d'élection de jeunes parlementaires. La proportion de jeunes de moins de 30 ans dans les chambres uniques ou basses **dépasse les 10 % dans quatre pays** : Norvège (13,61 %), Suède (12,32 %), Saint- Marin (11,67 %) et Finlande (10 %). Sept autres États membres du Conseil de l'Europe comptent plus de 5 % de parlementaires de moins de 30 ans. L'Azerbaïdjan et Monaco n'en ont aucun. Soixante-seize pour cent des chambres hautes du monde ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans. En Europe, cinq chambres hautes en comptent entre 1 à 3 % et 11 aucun.

²³ Plusieurs pays européens ont, ces dernières années, abaissé l'âge du droit de vote à 16 ans, essentiellement aux niveaux local et régional. En Autriche et à Malte, les jeunes peuvent voter dès 16 ans à l'occasion d'élections nationales, de même qu'en Bosnie-Herzégovine à condition d'occuper un emploi. Les partisans de l'abaissement de la majorité électorale font valoir que dans certains pays, les jeunes de 16 ans participent aux débats et événements politiques sur les médias sociaux, travaillent, paient des impôts, louent des logements et s'engagent dans les forces armées. Par conséquent, ils devraient également être habilités à voter compte tenu de leur contribution à la société. De leur côté, les opposants avancent comme principal argument le manque de maturité des jeunes pour appréhender les processus politiques complexes. Pour plus de détails, voir : <https://aceproject.org/ace-en/topics/yt/yt20/lowering-the-voting-age>

- Alors que la participation de tous les citoyens au processus politique au niveau local est la pierre angulaire de la construction de démocraties saines, c'est souvent à cet échelon que les jeunes n'ont pas la possibilité de participer aux processus décisionnels²⁴.
- Contrairement à d'autres groupes sous-représentés, **peu de mesures proactives** ont été prises pour encourager les jeunes candidats. D'où un décalage souvent important entre les dirigeants politiques et les jeunes générations.

28. **Dans beaucoup de pays, les jeunes femmes font l'objet d'une « double discrimination »** fondée sur l'âge et le sexe. Elles se heurtent aussi souvent à des obstacles supplémentaires comparativement aux hommes.

29. Face aux entraves à la participation aux processus politiques institutionnels et formels, les jeunes peuvent rapidement se sentir démunis et **privilégier d'autres modes de participation** par rapport aux voies plus officielles. La montée d'un courant de contestation, le consumérisme et le populisme politiques, les campagnes focalisées sur un thème unique qui surgissent un peu partout sont autant de signes de l'attrait croissant des modes de participation non traditionnels et informels pour une population de jeunes mieux informés, plus au fait des choses et - pour la première fois dans l'histoire - disposant des outils leur permettant de se mobiliser et de s'organiser rapidement, grâce notamment à la connectivité à haut débit et à faible coût offerte par les téléphones portables, internet et les médias sociaux. Qu'il s'agisse de remettre en question les institutions ou de s'attaquer à une question qui leur tient à cœur, les jeunes sont à la tête des mouvements.

30. En vue de renforcer la participation des jeunes à la vie politique, les gouvernements du monde entier ont expérimenté diverses mesures, notamment les campagnes de sensibilisation, le vote obligatoire, les quotas de jeunes, l'abaissement de l'âge requis, la mise en place de conseils de jeunesse et l'éducation à la citoyenneté. Les faits tendent à montrer que si **l'éducation à la citoyenneté est susceptible d'améliorer l'épanouissement personnel et la progression sociale des jeunes et leur participation à des formes d'engagement plus individualisées et informelles, le vote obligatoire et les quotas de jeunes peuvent contribuer en partie à combler le déficit de participation des jeunes aux processus politiques formels**²⁵. À ce jour, aucun pays européen n'a établi de quotas de jeunes au niveau national par voie législative. Toutefois, dans neuf pays, les partis politiques appliquent des quotas²⁶.

3.2. Rayonnement, espaces et financement limités

31. Il n'est pas non plus facile pour les jeunes de faire entendre leur voix par le biais de canaux informels. La plupart des organisations et des réseaux de jeunesse en Europe se heurtent aux mêmes **obstacles, à savoir un manque de reconnaissance, d'intégration réelle, de financement et de soutien**. Leurs voix ne portent pas suffisamment, notamment parce que leurs activités sont assez peu connues et ont un rayonnement limité. La majorité de ces organisations et réseaux ne consacrent qu'une partie de leur attention et de leurs projets aux questions de paix et de sécurité. De plus, le programme Jeunesse, Paix et Sécurité est intrinsèquement transversal : il doit intégrer les aspects liés au genre, à la paix et à la sécurité tout en tenant compte des différents facteurs de marginalisation des jeunes auxquels il faut s'attaquer pour parvenir à une paix positive.

32. Bien que davantage **d'espaces** soient créés et dédiés aux jeunes travaillant en faveur de l'édification de la paix et engagés dans des activités relevant de ce domaine, ces espaces semblent ne pas être rattachés à la prise de décision mais plutôt proposés en tant qu'instances distinctes réservées aux jeunes, comme les parlements de jeunes²⁷ ou les conférences de jeunesse, et ne permettent pas leur réelle intégration dans les processus de négociation. Les quelques initiatives visant à inclure les jeunes dans ces processus restent pour la plupart symboliques ou ponctuelles, ciblant de petits groupes d'élites instruites, tandis que les efforts d'édification de la paix sur le terrain sont rarement menés sous l'angle de la jeunesse.

33. **Les contraintes financières** jouent un rôle important dans la détermination des types d'activités que les organisations de jeunesse sont à même d'entreprendre. Ces dernières fonctionnent avec des moyens financiers très limités, le budget annuel des organisations œuvrant à la prévention et la résolution des conflits

²⁴ Le Réseau du savoir électoral ACE, <https://aceproject.org/ace-en/topics/yt/yt10/yt210/young-people-in-political-decision-making>.

²⁵ Global Youth Development Index and Report 2016 (Indice de développement de la jeunesse dans le monde et rapport pour 2016), secrétariat du Commonwealth, Londres 2016, p.67.

²⁶ Rapport de l'UIP, [La représentation des jeunes dans les parlements nationaux, 2018](#), Tableau 5, p. 27. Les classes d'âge et les pourcentages des quotas, ainsi que l'impact concret, diffèrent d'un pays à l'autre.

²⁷ Selon le Rapport de l'UIP 2018, soixante-douze pays organisent des parlements de jeunes pour sensibiliser et associer davantage de jeunes aux travaux parlementaires.

en Europe s'élevant en moyenne à 174 219 euros²⁸. Elles sont donc fortement tributaires du bénévolat (97 % du personnel). Faute de pouvoir obtenir des fonds d'amorçage ou des subventions, même minimales, de nombreux programmes ne sont pas en mesure d'atteindre un public plus large et de renforcer leur impact.

34. Les divers obstacles institutionnels et liés aux moyens qui empêchent de recevoir, de gérer et de comptabiliser des financements externes rendent inévitablement les organisations dirigées par des jeunes fortement tributaires des dons locaux et des contributions de leurs propres membres. Or, dans certains pays, les organisations de jeunesse sont interdites d'enregistrement ou ne peuvent obtenir la reconnaissance officielle qui pourrait leur permettre d'accéder à des fonds. Par ailleurs, les organisations internationales de donateurs soutiennent de petits projets à court terme et ponctuels menés par la société civile, qui ne sont pas susceptibles d'entraîner un changement structurel. De plus, les organisations de jeunesse connaissent une rotation très rapide de leurs membres, ce qui ne facilite pas l'établissement des projets à long terme ou des partenariats institutionnalisés que nécessiterait la participation à des négociations de paix.

35. L'accès à des financements adéquats et suffisants est cependant fondamental pour les jeunes qui œuvrent dans les situations de conflit. **Les possibilités de financement doivent être suffisantes, durables et adaptées aux jeunes** ; et être en adéquation sur le plan administratif avec leur réalité (assorties par exemple de critères d'éligibilité souples).

36. Enfin, même si le rôle de la jeunesse dans les processus d'établissement de la paix est de plus en plus reconnu, le manque de soutien est également dû en partie **aux rares éléments factuels dont on dispose sur ce qui fonctionne ou non dans les stratégies et programmes d'édification de la paix menés par des jeunes. À ce titre, il est essentiel de recenser et d'évaluer les initiatives ayant un impact positif sur la vie des jeunes et de leurs communautés afin de renforcer le soutien effectif apporté aux jeunes partout dans le monde**²⁹. Dans le même temps, le suivi et l'évaluation de l'impact ne doivent pas constituer une charge supplémentaire pesant sur la capacité organisationnelle et la mise en œuvre des programmes.

4. Surmonter les obstacles

37. Pour tenter d'appréhender les divers obstacles et les moyens d'améliorer significativement la participation des jeunes aux questions de paix et de sécurité, j'appliquerai les concepts utilisés par l'IEP, en abordant la question sous deux angles :

- **Un engagement explicite** : initiatives menées par ou en faveur des jeunes, faisant directement appel à leurs compétences et à leur temps pour résoudre des problèmes et consolider la paix dans leurs communautés et pays (les jeunes sont amenés à participer directement à la construction de leur monde) ;
- **Un engagement implicite** : instauration d'un environnement propice permettant aux jeunes de prévenir les situations de violence, d'accéder à des possibilités de consolidation de la paix et de concourir à des sociétés hautement fonctionnelles permettant le plein épanouissement du potentiel humain.

38. Les deux engagements sont à considérer aux niveaux local (communauté), national et international.

39. La clé du succès dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix réside dans l'instauration de la confiance, tant horizontalement entre les jeunes eux-mêmes et au-delà des clivages générationnels au sein de leurs communautés, que verticalement dans les relations qu'entretiennent les jeunes avec les institutions sociales, leurs gouvernements et les acteurs internationaux.

4.1. Engagement explicite

40. Quelque 400 organisations de jeunesse opèrent dans le monde et sont impliquées, d'une manière ou d'une autre, comme des acteurs de l'édification de la paix. Cela va des organisations spécialisées regroupant un grand nombre de jeunes artisans de la paix, par exemple UNOY Peacebuilders (le Réseau uni des jeunes bâtisseurs de la paix), qui sont parvenus à faire pression en faveur de l'adoption de la RCSNU 2250 et ses résolutions de suivi, et qui contribuent à maintenir les questions relatives à la jeunesse et à la paix à l'ordre du jour de l'ONU, au Forum européen de la jeunesse qui s'intéresse depuis peu seulement à cette thématique mais qui gagne en puissance, en passant par des initiatives régionales de consolidation de la paix telles que

²⁸ UNOY Peacebuilders : « Annual Review » (Réseau uni des jeunes bâtisseurs de la paix, examen annuel), 2020.

²⁹ The Youth Café, consultation en ligne sur la jeunesse et l'édification de la paix, Session One : Youth Peacebuilding in Practice: Exploring Approaches, Tools and Interventions, <https://www.theyouthcafe.com/updates/2019/4/day-1-deconstructing-the-role-of-youth-in-peacebuilding-youth-peacebuilding-in-practice-the-youth-cafe>.

Doc ...

l'Initiative des jeunes pour les droits de l'homme - un réseau d'organisations de jeunesse de la société civile actives dans les Balkans, qui a remporté le Prix Vaclav Havel de l'APCE en 2019, pour n'en citer que quelques-unes.

41. La force des différents types et niveaux des organisations civiques dirigées par des jeunes tient aux liens qu'elles tissent souvent entre les enceintes officielles et informelles des négociations de paix, ce qui peut contribuer à la légitimité des processus de paix dans la société au sens large. Le pouvoir des jeunes se manifeste surtout dans les mouvements de protestation de masse ou dans l'activisme des médias en ligne en faveur de la paix. Les contributions des jeunes visant à influencer les négociations de paix par des moyens créatifs et alternatifs, souvent considérés comme informels, doivent être reconnues comme un trait-d'union essentiel qui façonne et soutient les processus formels³⁰.

42. Certaines initiatives récentes d'organisations de la société civile et de spécialistes de la jeunesse ont permis de mieux comprendre les actions menées par les jeunes sur le terrain dans le cadre de l'établissement de la paix. Le groupe de travail du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes a élaboré une [note pratique](#) mettant en évidence les pratiques prometteuses en matière de politiques et de programmes de jeunesse dans le monde. De même, UNOY Peacebuilders et l'ONG Search for Common Ground ont conçu [l'enquête mondiale sur la jeunesse, la paix et la sécurité](#) dans le but de répertorier les activités des organisations dirigées par des jeunes qui travaillent à l'échelle mondiale en faveur de la paix et la sécurité. Nombre de ces initiatives ont également contribué à alimenter [l'étude sur les jeunes et la paix et la sécurité](#), qui a facilité la définition d'une stratégie pour la mise en œuvre de la RCSNU 2250.

43. Ces études ont mis en évidence de nombreux exemples des divers outils, approches et interventions auxquels les jeunes ont recours pour contribuer à la consolidation de la paix dans leurs communautés, parmi lesquels :

- Le renforcement de la cohésion et de la réconciliation des communautés par le biais de dialogues et de manifestations intercommunautaires, interreligieuses et interethniques (par exemple des expositions, des pièces de théâtre, des événements sportifs, des concerts) ;
- La sensibilisation des citoyens par l'intermédiaire de débats et de campagnes publiques ;
- La participation à des programmes communautaires de promotion de l'esprit d'entreprise et d'amélioration des moyens de subsistance par le renforcement des capacités et la formation ;
- L'établissement d'alliances, de réseaux, de conseils et de clubs permettant de mettre en relation les jeunes artisans de la paix, de renforcer leurs capacités et leur leadership, et de favoriser leur participation aux cadres de consolidation de la paix³¹.

44. Je voudrais ajouter à cette liste la coopération pour le développement, la coopération internationale, les programmes de volontariat élaborés par les jeunes et auxquels ils participent, les actions menées par les jeunes des diasporas et le « nexus thinking » (réflexion fondée sur les interactions).

45. Les jeunes jouent également un rôle essentiel dans le soutien au désengagement de leurs pairs des groupes violents et à leur réinsertion. Grâce à leur présence sur le terrain et à leur meilleure compréhension des besoins et des réalités locales en matière de désengagement des jeunes, ils peuvent servir de passerelle entre les jeunes démobilisés et la communauté.

46. La valeur de ce travail réside en grande partie dans la capacité de la jeunesse à toucher et mobiliser des jeunes que les gouvernements et les organisations internationales ne parviennent souvent pas à atteindre. Ils sont en première ligne de l'édification de la paix dans leur communauté, agissant comme les « yeux et les oreilles » des groupes de jeunes. Cependant, leur contribution est davantage un atout pour la prévention des conflits (dans tous les piliers de la paix positive) et la réconciliation post-conflit qu'une force de négociation dans les processus de paix.

47. Cela étant, les jeunes artisans de la paix ont le droit légitime de revendiquer une plus forte implication dans les processus politiques et la prise de décision. Ils devraient être encouragés à s'investir davantage et à jouer un rôle de premier plan pour nouer des partenariats, mener des actions de sensibilisation et entreprendre des recherches participatives afin de renforcer l'intégration des jeunes dans les processus de paix. Cependant, **il reste à définir les moyens novateurs permettant aux jeunes artisans de la paix d'agir dans leur contexte, afin de démontrer que les investissements en leur faveur sont essentiels au renforcement de la résilience de leurs communautés et de leurs pays.** Sachant qu'un internaute sur trois est un jeune, les mouvements de jeunesse ont de nombreuses possibilités d'influer de manière significative sur les efforts actuellement entrepris pour l'établissement de la paix.

³⁰ Altiok, A. et Grizelj, I., We are Here: An integrated approach to youth-inclusive peace process, Executive Summary.

³¹ Idem.

4.2. Engagement implicite

48. Pour aider les jeunes qui travaillent à la consolidation de la paix à surmonter les défis susmentionnés, les **autorités** locales, régionales et internationales **sont tenues de leur garantir des environnements propices**. La création d'un environnement porteur passe par l'éducation (dont l'éducation civique et à la résolution des conflits, l'histoire et l'éducation religieuse, la formation à la lecture des médias), la santé et le bien-être, les possibilités d'emploi et de formation, la participation politique et civique, notamment la participation sans exclusive aux processus de paix et aux décisions politiques, mais aussi par la promotion du respect des droits humains, de l'égalité des chances, de la protection des personnes vulnérables, de l'accessibilité à la justice et aux ressources, et par l'évolution des perceptions des jeunes au sein de la société.

49. L'engagement implicite exige des gouvernements qu'ils aspirent à une paix positive en investissant dans les capacités, l'implication et le leadership des jeunes et en facilitant l'engagement et les initiatives des organisations de jeunesse grâce à un soutien financier substantiel, à la création de réseaux et au renforcement des capacités. Cette approche reconnaît toute la diversité de la jeunesse et des modes d'organisation des jeunes. Elle donne la priorité aux partenariats et à l'action collaborative, où les jeunes sont considérés comme des partenaires à part entière et essentiels pour la paix.

50. Dans ce contexte, les autorités publiques nationales et locales devraient utiliser des instruments tels que la Charte européenne révisée du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale et créer des structures permettant aux jeunes de participer véritablement à la prise de décision par le biais des conseils et parlements des jeunes.

51. L'engagement implicite est également important pour préparer les jeunes impliqués dans les structures publiques de maintien et de consolidation de la paix, notamment au sein des forces armées et de la police. Il est de la plus haute importance que la formation des jeunes recrues inclue une éducation aux droits de l'homme ainsi qu'une formation à la médiation pour la paix, à la résolution des conflits et à la réconciliation. Une telle formation aurait un impact positif sur l'avenir des forces armées et de police et apporterait en outre des compétences utiles à toutes les personnes inscrites à des formations de l'armée et de la police.

5. Défis posés par l'application des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la jeunesse et la paix et la sécurité

52. La RCSNU 2250 peut être considérée comme la toute première résolution à reconnaître explicitement le rôle positif que les jeunes jouent dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité, en demandant de mettre en place « des mécanismes internes associant véritablement les jeunes aux processus de paix et au règlement des différends ». Elle identifie cinq piliers d'action : **participation, protection, prévention, partenariats, ainsi que désengagement et réintégration**.

53. Les Résolutions RCSNU 2419 (2018) et RCSNU 2535 (2020) adoptées par la suite par le Conseil de sécurité de l'ONU, ont réaffirmé l'engagement à mettre pleinement en œuvre la RCSNU 2250. La RCSNU 2419 insiste également sur la représentation inclusive des jeunes pour la prévention et le règlement des conflits, y compris dans le cadre de la négociation et de la mise en œuvre des accords de paix. Ces trois instruments invitent instamment les États membres à examiner les moyens d'accroître la représentation inclusive des jeunes dans la prise de décision à tous les niveaux, y compris les éventuels mécanismes intégrés permettant aux jeunes de participer de manière significative aux processus de paix et au règlement des différends. Les résolutions RCSNU ont reconnu la nécessité impérieuse d'associer les jeunes, non pas en tant que menace pour la sécurité mais en tant que partenaires, aux principales décisions à prendre, notamment aux négociations politiques qui ont une incidence directe sur leur vie actuelle et future³².

54. En septembre 2018, l'ONU a lancé **Jeunesse 2030, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse**, qui établit une feuille de route interne pour l'Organisation. Bien qu'holistique, ce document vise cinq domaines d'action prioritaires, dont la consolidation de la paix et le renforcement de la résilience, directement inspirés du programme Jeunesse, Paix et Sécurité. Dans le cadre de cette stratégie, l'ONU s'engage à prendre en compte et à appuyer la contribution positive des jeunes dans les domaines suivants : développement, paix et sécurité, justice sociale, prévention de la violence, catastrophes et réduction des risques, action humanitaire et à action climatique³³.

³² Premier Colloque international sur la participation des jeunes aux processus de paix, 5-6 mars 2019 Helsinki, Rapport de synthèse p.4.

³³ Rapport du Secrétaire général de l'ONU « Les jeunes et la paix et la sécurité », Conseil de sécurité de l'ONU, S/2020/167, 2 mars 2020, p.15.

55. Les RCSNU 2250, 2419 et 2535 du Conseil de sécurité des Nations Unies sont à considérer comme étroitement liées au **Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU**. Bien que les 17 objectifs de développement durable ne mentionnent pas spécifiquement les jeunes, les besoins et le rôle de la jeunesse sont abordés dans certaines des cibles et certains des indicateurs qui sous-tendent les ODD, et le Programme comprend l'engagement « d'offrir aux enfants et aux jeunes un environnement favorable à la pleine réalisation de leurs droits et au plein épanouissement de leurs dons, préparant par là même nos pays à toucher un dividende démographique ». Il établit le cadre permettant d'évoluer vers des sociétés plus prospères, équitables, inclusives et pacifiques, dont la construction repose sur les épaules des jeunes. Le Programme 2030 contribuera assurément à maintenir la question de la jeunesse et de la paix et de la sécurité à l'ordre du jour international et national pour la décennie à venir.

56. Les RCSNU 2250, 2419 et 2535 du Conseil de sécurité de l'ONU proposent collectivement un **schéma directeur pour une participation significative des jeunes aux processus de paix incluant la jeunesse**, censés générer des réponses politiques en cascade à l'échelle internationale (dans le contexte de ce rapport : à l'échelle européenne). En effet, le rôle essentiel des jeunes dans la promotion de la paix et de la sécurité bénéficie d'une reconnaissance grandissante. Cependant, à ce jour, la plupart des réponses apportées pour traduire les recommandations en politiques sont fragmentées, à petite échelle et fonctionnent en vase clos, sans possibilité d'ouverture plus large. De nombreuses organisations intergouvernementales et civiques semblent avoir du mal à susciter une intégration plus systématique des jeunes dans les accords de paix, qui garantirait leur durabilité³⁴.

57. Cette situation constitue également un défi au sein du **Conseil de l'Europe**, où les résultats des programmes de jeunesse ne sont pas toujours visibles ou durables dans ses diverses institutions et États membres, même si les programmes et les projets évoluent au rythme des solutions innovantes attendues.

58. Ainsi, par exemple, en réponse au premier examen de l'application de la RCSNU 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2018, le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe a immédiatement axé son Forum annuel de Lisbonne sur le recensement des approches stratégiques qui relie la mise en œuvre du Programme Jeunesse, Paix et Sécurité à la mission et au mandat du Conseil de l'Europe. Le Forum a souligné que la construction de la sécurité démocratique, la lutte contre la violence et la radicalisation, la promotion des droits de l'homme, de la justice sociale et de la cohésion sociale ne peuvent être dissociées des questions relatives à la jeunesse, la paix et la sécurité, et a conclu que la responsabilité partagée, la confiance réciproque, la coopération multilatérale et la participation politique au travers de mécanismes de gouvernance inclusifs et globaux sont les objectifs qui devraient être poursuivis à la fois par les jeunes et par les représentants politiques pour garantir la consolidation de processus démocratiques visant à aboutir à une paix durable.

59. Les **recommandations** du Forum de Lisbonne ont mis en évidence trois domaines principaux :

- La nature transversale du programme Jeunesse, Paix et Sécurité, essentielle à un soutien fructueux et efficace des jeunes dans la construction de la paix ;
- La nécessité d'établir des partenariats aux différents niveaux de gouvernance et l'importance de contrôler les progrès réalisés à ces niveaux ; et
- L'intégration concrète et systémique d'organisations dirigées par des jeunes, y compris au niveau local, dans les processus décisionnels et politiques, qui doit s'accompagner d'un financement adéquat permettant d'assurer leur fonctionnement et leur développement structurel.

60. Les priorités et les résultats escomptés du secteur Jeunesse pour 2022-2023 s'inscriront dans le contexte plus large de la **Stratégie du Conseil de l'Europe pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030**³⁵,

³⁴ Grizelj, I. & Altiok, A. (2019) We Are Here: An integrated approach to youth-inclusive peace processes.

³⁵ La Stratégie du Conseil de l'Europe pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030 a été adoptée par le Comité des Ministres en janvier 2020 et figure dans la résolution CM/Res (2020)2 du Comité des Ministres [https://edoc.coe.int/img/cms/CM%20Res\(2020\)2_FRA.pdf](https://edoc.coe.int/img/cms/CM%20Res(2020)2_FRA.pdf)

La priorité thématique « vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives » mettra tout particulièrement l'accent sur : l'édification de sociétés inclusives au moyen de politiques, de programmes et de projets qui s'ouvrent à la diversité, et, d'autre part, le suivi et la lutte efficaces contre la discrimination, la violence et l'exclusion ; la possibilité donnée aux jeunes, y compris à ceux qui sont victimes de toute forme de discrimination et d'exclusion, de bénéficier d'opportunités qui développent leur engagement en faveur de la citoyenneté démocratique et l'exercice de celle-ci ; le renforcement de l'ancrage des fondements essentiels que sont l'unité européenne, la solidarité internationale, la paix, la diversité, le dialogue interculturel et intergénérationnel et la durabilité environnementale de façon plus visible dans les politiques, la pratique et la recherche au sein du secteur jeunesse et en dehors de celui-ci ; le renforcement des capacités, de l'action et du rôle de direction des jeunes en matière de prévention de la violence, de transformation des conflits et d'établissement

qui posera le cadre dans lequel seront mis en œuvre les cinq prochains sous-programmes biennaux « Jeunesse pour la démocratie ». Les activités prévues au titre de la priorité thématique « **vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives** » viseront à permettre aux travailleurs de jeunesse et aux jeunes d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour œuvrer à la consolidation de la paix et au dialogue interculturel afin de prévenir et de combattre la discrimination, l'exclusion et l'extrémisme violent. Elles entendent donner aux jeunes la possibilité de jouer un rôle actif dans le dialogue interculturel, l'instauration de la paix et la transformation des conflits, la coopération avec les régions voisines et d'autres régions du monde, notamment par l'intermédiaire de programmes de mobilité des jeunes et des opportunités d'apprentissage interculturel, la mobilisation des institutions, des organismes représentatifs, des groupes communautaires et de la société au sens large en faveur du dialogue, le bénévolat et les actions de solidarité aux niveaux local et international. L'accent sera mis sur la prise en compte de l'inclusivité, de l'égalité et de l'intersectorialité.

61. Depuis plus d'une décennie, le secteur Jeunesse du Conseil de l'Europe a lancé différents projets et activités et élaboré des matériels pédagogiques ainsi que des cours de formation pour les jeunes vivant dans des zones touchées par des conflits³⁶. Opérationnel depuis 2003, le **Camp de jeunes pour la paix** est l'un de ses projets phares, qui a rassemblé des jeunes (âgés de 18 à 25 ans) originaires de plusieurs États membres du Conseil de l'Europe et au-delà³⁷. Ces Camps pour la paix donnent aux jeunes, au-delà des clivages liés aux conflits, la possibilité de participer à des échanges, d'apprendre à parler aux autres et à les écouter. L'objectif visé était également d'influer sur les travaux des institutions publiques et de soutenir les jeunes d'œuvrer dans leurs communautés.

62. S'il importe d'investir dans les jeunes pour les amener à devenir des artisans de la paix, il faut veiller à ce que les retombées ne profitent pas seulement à quelques privilégiés. Ainsi, en 2019, les anciens participants au Camp de jeunes pour la paix ont été accompagnés dans la planification et la mise en œuvre des activités de suivi organisées au sein de leurs communautés en vue de toucher les jeunes au niveau local. Il semble capital de soutenir les jeunes en leur accordant des ressources au niveau local afin de garantir la pérennité des activités de renforcement du dialogue. Lors de leur retour dans leur communauté, les participants sont confrontés à un manque de compréhension, de soutien voire à une réaction brutale, mais aussi à un déficit de ressources pour s'engager durablement en faveur de l'instauration de la paix, notamment en matière de financements et d'informations sur les aides disponibles.

63. Le secteur Jeunesse du Conseil de l'Europe a fait figure de pionnier en mettant en œuvre, entre 2011 et 2014, le projet des **Jeunes ambassadeurs pour la paix**. Ce projet promouvait et soutenait le rôle des jeunes dans les activités de consolidation de la paix qui contribuent au vivre-ensemble dans la dignité et le dialogue. Il avait pour fondements les droits de l'homme, le dialogue interculturel, la participation de la jeunesse et partait de l'idée que les jeunes peuvent être les ambassadeurs des valeurs du Conseil de l'Europe dans leurs communautés locales. Le Réseau des jeunes ambassadeurs pour la paix (YPAN), qui rassemble plus de 80 jeunes œuvrant dans le domaine de l'éducation à la paix, du dialogue interculturel et de la transformation des conflits, était l'un des principaux résultats visés par le projet. Son établissement est un exemple de durabilité, sachant que les jeunes bénéficient d'un soutien institutionnel et financier tout en restant pleinement indépendants et autonomes. Le réseau dispose actuellement d'un siège au Conseil consultatif pour la jeunesse, ce qui constitue un autre exemple de bonne pratique en matière de participation des jeunes et de partenariat avec ces derniers.

64. L'expérience acquise dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe « Jeunesse pour la démocratie » et de projets menés par des jeunes en Europe montre que **l'éducation non formelle et le travail avec les jeunes** sont particulièrement efficaces et pertinents aux fins de l'éducation à la paix et aux droits humains. **L'enseignement sur, par et pour les droits humains est fondamental pour la consolidation de la paix, la réconciliation et le travail sur les injustices historiques.**

65. La Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme soutient la formulation du **Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie**³⁸. Ce cadre de compétences fournit des matériels pédagogiques qui peuvent être utilisés par les systèmes éducatifs pour apporter aux jeunes les compétences nécessaires pour défendre et promouvoir

d'une culture de la paix grâce à un soutien financier substantiel et à la constitution de réseaux, en reconnaissant toute la diversité des jeunes et leurs manières de s'organiser.

³⁶ <https://www.coe.int/en/web/youth-peace-dialogue/home>.

³⁷ Albanie, Arménie, Autorité palestinienne, Azerbaïdjan, Chypre, Fédération de Russie, Géorgie (y compris l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud), Israël, Kosovo*, Monténégro, Serbie et Ukraine.

³⁸ Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie et Modèle des compétences requises pour une culture de la démocratie et pour le dialogue interculturel, <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/context-concepts-and-model>

les droits humains, la démocratie et l'État de droit, pour participer activement à une culture de démocratie et pour vivre pacifiquement avec autrui au sein de sociétés culturellement diverses. Il met l'accent sur le dialogue interculturel en tant que principe directeur³⁹ à mettre en œuvre dans les programmes nationaux des écoles primaires et secondaires, des établissements de formation professionnelle et de l'enseignement supérieur de l'ensemble des États membres.

66. Les jeunes n'ont pas besoin d'institutions pour s'exprimer. Néanmoins, les institutions devraient s'efforcer d'amplifier leur voix. Dans cet esprit, plusieurs organisations internationales, dont l'ONU elle-même, ont fait de la participation de **délégués de la jeunesse** à leurs travaux une priorité essentielle du programme en faveur des jeunes. Toutes les délégations nationales sont incitées à impliquer des ressortissants nationaux et à désigner – pour un an – des délégués de la jeunesse pour participer à la délégation officielle de leur pays auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies et à diverses commissions fonctionnelles du Conseil économique et social⁴⁰. Il me semble important qu'il puisse également y avoir des délégués de la jeunesse au Conseil de sécurité de l'ONU afin que leur voix soit entendue de façon plus permanente sur la question de l'édification et du maintien de la paix.

67. L'UE, autre précurseur dans la mise en œuvre du programme Jeunesse, Paix et Sécurité, mène également plusieurs projets visant à amplifier la voix des jeunes. Son **Programme des jeunes dirigeants politiques (Young Political Leaders Programme)** cherche à favoriser un dialogue pacifique, à promouvoir la confiance à long terme et la coopération entre les dirigeants de pays tiers. L'initiative « **Les jeunes voix de la Méditerranée** » (**Young Mediterranean Voices**) met en relation la société civile, les établissements d'enseignement et les décideurs politiques de toute la région euro-méditerranéenne afin de promouvoir la compréhension mutuelle et d'encourager la participation et le leadership des jeunes en vue de trouver des solutions aux défis communs. Les **échanges virtuels Erasmus+** réunissent des jeunes d'Europe et du sud de la Méditerranée dans le cadre d'une expérience interculturelle en ligne constructive visant à renforcer le dialogue, l'éducation aux médias et la citoyenneté active. Le réseau des **jeunes ambassadeurs européens** encourage la coopération et l'établissement de relations durables entre les jeunes et les organisations de jeunesse de l'UE et des pays du voisinage oriental. L'Union Européenne a également soutenu l'initiative « **Ambassadeurs de la paix One Young World** » (**One Young World Peace Ambassadors**), qui vise à prévenir et à contrer l'extrémisme violent, à promouvoir les efforts de consolidation de la paix et le règlement des conflits grâce aux actions menées par des jeunes au sein des communautés vulnérables⁴¹.

68. Cependant, pour la réalisation du programme Jeunesse, Paix et Sécurité, il vaut mieux **changer concrètement les choses sur le terrain pour tous les jeunes vivant dans les zones de conflit** que de donner les moyens à un nombre limité de responsables de jeunesse. Actuellement, l'UE mène une trentaine d'actions de prévention et de réponse aux crises sur quatre continents aux fins de renforcer la résilience des jeunes et de promouvoir l'édification de la paix par les jeunes⁴².

69. À l'échelon national, la Finlande semble être le seul pays européen à élaborer une feuille de route nationale dans le domaine de la jeunesse, la paix et la sécurité. En collaboration avec un réseau d'organisations de jeunesse, le pays procède à la mise au point d'un plan d'action national dans ce domaine qui pourrait servir de modèle pour d'autres États. La Finlande a également accueilli le 1^{er} Colloque international sur la participation des jeunes aux processus de paix organisé en mars 2019 à Helsinki et elle est depuis lors un pays donateur important.

70. La lassitude de la plupart des États membres du Conseil de l'Europe à l'égard de la mise en œuvre des résolutions RCSNU peuvent s'expliquer par leur niveau élevé de paix positive interne et la faible priorité accordée par la société aux questions relatives à la jeunesse, la paix et la sécurité (à l'exception des menaces terroristes). Vingt-quatre États membres du Conseil de l'Europe figurent parmi les 50 premiers pays de l'Indice mondial de la paix 2020. Par ailleurs, de nombreux pays de l'Union européenne contribuent à l'aide externe au développement et au règlement des conflits dans les pays du tiers monde par l'intermédiaire des structures institutionnelles de l'UE. D'autre part, les États membres en proie à des conflits, qui se situent en bas du classement de l'Indice mondial de la paix, sont presque exclusivement des démocraties chancelantes, dont les gouvernements n'aspirent pas à des solutions de paix positive, ni à donner aux voix dissidentes une place

³⁹ <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/education-policy-advisers-network-epan->

⁴⁰ <https://www.un.org/development/desa/youth/what-we-do/what-can-you-do/establish-a-youth-delegate-programme.html>

⁴¹ Déclaration au nom de l'UE et de ses États membres par S.E. M. Olof Skoog, chef de la délégation de l'UE auprès des Nations Unies, lors du débat public sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales du Conseil de sécurité de l'ONU : Youth, Peace and Security, 27 avril 2020, https://eeas.europa.eu/delegations/un-new-york/78041/eu-statement--united-nations-security-council-open-debate-youth-peace-and-security_en

⁴² Idem.

plus importante autour de la table des négociations ou un rôle plus participatif dans la société dans son ensemble.

6. Prochaines étapes : repenser les processus décisionnels et renforcer les facteurs favorables

71. La participation effective des jeunes aux processus de prise de décision dans le cadre de la prévention des conflits, de leur règlement et des efforts de réconciliation est indéniablement une **question complexe** qui doit être comprise et abordée **de manière multidimensionnelle, s'inscrire dans d'autres programmes d'intégration et être interconnectée à ces derniers**. Favoriser la participation des jeunes suppose de soutenir leurs visions de la paix, de créer des espaces permettant leur engagement dans les processus politiques, de faciliter et appuyer les moyens de subvenir dignement à ses besoins, d'encourager l'éducation et le renforcement des capacités pour la paix, et de stimuler le dialogue et les échanges intercommunautaires.

72. Tout nouveau processus nécessite du temps pour son ancrage et une bonne dose de persévérance de la part de ses promoteurs et des responsables politiques pour le maintenir sur la bonne voie. Le programme Jeunesse, Paix et Sécurité a la chance de pouvoir s'inspirer et tirer les leçons de la mise en œuvre de la RCSNU 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur « Les femmes, la paix et la sécurité ». Cependant, à la différence des questions d'égalité entre les femmes et les hommes, les jeunes se situent à la fois du côté des méchants et des victimes et couvrent tout le spectre intermédiaire, ce qui complique encore la question par rapport à d'autres groupes vulnérables.

73. Les gouvernements et les organismes internationaux ont pris ces dernières années de nombreuses initiatives en ordre dispersé. Celles-ci semblent positives en apparence, mais elles manquent souvent de la consistance nécessaire pour faire des jeunes de réels acteurs de la paix. Les exemples de bonnes pratiques tirées de situations réelles font encore largement défaut.

74. En ce qui concerne la RCSNU 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies, je relève **deux lacunes intrinsèques** dans sa mise en œuvre, dont tout d'abord le **manque de données**. La résolution a probablement été introduite trop prématurément pour des raisons politiques, sans véritable travail de fond empirique quant à la collecte des données. De ce fait, il est encore difficile d'estimer le nombre de jeunes réellement touchés par les divers conflits et le nombre de ceux qui participent à l'édification de la paix. Ces recherches sont menées actuellement, mais le recueil de données nécessite un investissement bien plus conséquent à l'heure où le monde s'engage dans le programme de développement durable et cherche à traduire dans les faits la RCSNU 2250.

75. Deuxièmement, **les stratégies de paix positive proposées pour les contextes de paix négative sont clairement inadaptées**. Les diverses recommandations formulées dans les RCSNU résolutions sur la jeunesse, la paix et la sécurité se rapportent aux sociétés démocratiques. Cependant, les conflits violents ou armés sont également un problème pour les pays avec des régimes autocratiques et/ou corrompus où aucune confiance n'est accordée au milieu politique, à l'armée ou aux services répressifs. Bien que des politiques d'intégration des jeunes puissent (un jour) naître en théorie dans ces pays, il est peu probable qu'elles soient appliquées. Il n'est pas surprenant que seuls cinq pays au monde soient en train d'élaborer des feuilles de route nationales en matière de jeunesse, de paix et de sécurité. **Les organismes de l'ONU doivent faire preuve d'une plus grande détermination** et réfléchir aux modalités de la participation des jeunes dans des environnements négatifs. En réalité, la question de savoir comment les jeunes vivant dans les zones de conflit pourraient être effectivement intégrés et participer aux processus de paix n'a pas trouvé de réponse complète dans le cadre de la RCSNU 2250 et mérite qu'on y prête l'attention requise. Un exemple pourrait consister à associer les jeunes à toute négociation de paix, en se fondant sur l'application de quotas.

76. Nous avons également besoin d'un changement fondamental de paradigme pour **concevoir et mettre en œuvre des négociations de paix associant les jeunes dès le début**. Lors de l'adoption de RCSNU 2535 en juillet 2020, le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé à tous les acteurs concernés « *d'envisager des moyens d'accroître la représentation inclusive des jeunes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix, y compris lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords de paix* ». Cependant, très peu a été fait pour évaluer comment les jeunes sont associés avant et pendant les négociations de paix, à l'élaboration d'un accord de paix. Les processus proprement dits doivent véritablement « intégrer les jeunes » au lieu de les y inclure en tant que composante accessoire ou imposée.

77. il semble impossible de s'atteler au programme Jeunesse, Paix et Sécurité sans travailler sur **l'action en faveur de la démocratie** et la **participation des jeunes à la gouvernance et aux processus politiques**.

78. **Les parlements nationaux** peuvent grandement contribuer à la mise en œuvre du programme Jeunesse, Paix et Sécurité en adoptant la législation pertinente, en faisant établir des feuilles de route

Doc ...

nationales dans ce domaine, en allouant des ressources financières et en soutenant une participation inclusive des jeunes. Mais avant tout, nos parlements doivent s'ouvrir aux jeunes générations. Une plus grande représentation des jeunes peut renforcer la légitimité du parlement, conduire à une plus grande égalité dans l'accès à la prise de décision politique, contribuer à l'amélioration des politiques et créer des symboles importants pour les jeunes et le processus politique.

79. La seule solution rapide pour résoudre le problème de la sous-représentation flagrante des jeunes est la mise en place de **quotas**. **Les systèmes de quotas** ont aidé d'autres groupes défavorisés, notamment les femmes et les minorités ethniques, à renforcer leur présence au parlement et il pourrait en être de même pour les jeunes candidats. Selon les données de l'Union interparlementaire (UIP), l'abaissement de l'âge minimum ne s'est pas traduit par une augmentation significative de la proportion de jeunes dans les parlements, alors que l'introduction de quotas de jeunes a entraîné une hausse du nombre de jeunes parlementaires. Par conséquent, l'introduction d'un quota de 10 ou 20 % permettrait de renforcer directement la représentation des jeunes, mais indiquerait également à la jeunesse sur un plan général qu'elle a toute sa place dans la conception de la politique et des politiques. Pour autant, plutôt que d'imposer des quotas arbitraires à tous les pays, il convient de définir des cibles réalistes, qui tiennent compte du contexte spécifique des différents pays. La moitié de la part des jeunes de moins de 30 ans semble être un objectif juste.

80. Dans le même esprit, je suis fermement convaincue que les jeunes devraient être bien plus impliqués dans les travaux des instances parlementaires internationales telles que l'UIP, l'APCE, l'AP de l'OSCE ou le Parlement européen. Tout comme les dernières décennies ont appelé à une représentation égale des femmes et des hommes dans les délégations nationales, il conviendrait d'introduire également un **équilibre entre les âges ou les générations**.

81. Ayant moi-même débuté jeune en politique, il me semble essentiel de promouvoir une véritable participation des jeunes à tous les niveaux de l'édification et du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Comme pour le programme des délégués de la jeunesse de l'ONU, j'estime important que les organisations dirigées par des jeunes puissent participer à titre permanent aux travaux des commissions de l'Assemblée. Dans le contexte du Conseil de l'Europe, il ne semble pas réaliste pour le moment que toutes les délégations envoient leurs délégués de jeunes, mais je pense qu'il vaudrait mieux collaborer avec le Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ) du Conseil de l'Europe et **permettre une participation significative et systématique des représentants de jeunes aux travaux des commissions de l'APCE**, en veillant particulièrement à associer les jeunes qui peuvent être confrontés à des formes multiples de marginalisation. L'une des manières les plus simples d'avoir un impact **serait de créer un « siège de jeunesse » doté d'un droit de participation et d'intervention au sein des commissions de l'Assemblée**, et je suis heureux que les membres de la Commission aient repris cette idée à leur compte lors de notre dernière réunion le 26 mars 2021.

82. L'un des moyens les plus simples d'avoir un effet serait d'**instaurer une forme de partenariat de la jeunesse à l'instar du partenariat pour la démocratie de l'Assemblée, en leur donnant un droit de participation et de parole au sein des commissions**, ce qui permettrait aux jeunes d'avoir également leur mot à dire sur des questions qui ne sont pas uniquement axées sur les problèmes des jeunes, mais qui ont néanmoins un effet sur eux. Permettez-moi également d'inviter les délégations nationales à prendre en considération et à relayer auprès de leurs parlements, les connaissances spécialisés et les avis des représentants de jeunes sur le rôle et les activités du Conseil de l'Europe, mais aussi à faire en sorte que la voix des jeunes de leurs pays soit entendue à l'Assemblée.

83. En ce qui concerne l'action politique, je trouve que l'une des nombreuses recommandations formulées par les analystes politiques, les organisations de la société civile ou les organisations de renforcement de la paix dirigées par des jeunes sur les politiques inclusives de renforcement de la paix, serait particulièrement digne d'être prise en considération dans le contexte de ce rapport - celle de **créer des réseaux mondiaux et interconnectés de jeunes médiateurs pour améliorer l'inclusion et la participation des jeunes aux processus de paix**⁴³. La collaboration et les partenariats entre les acteurs travaillant à différents niveaux devraient être considérés comme un principe dans la conception et la mise en œuvre de ces réseaux. Il est nécessaire d'offrir des possibilités de formation (éventuellement en ligne) axées sur le développement des compétences en matière de médiation, de transformation des conflits, de leadership et de participation politique pacifique ; des initiatives pilotes pourraient être élaborées au sein du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.

84. Il est essentiel aussi de **créer des espaces** où les jeunes peuvent librement exprimer leur voix et débattre non seulement avec leurs pairs mais aussi avec les décideurs politiques, afin d'influencer les

⁴³ Proposé par Ali Altioek et Irena Grizelj dans les recommandations de leur document « *We are Here* : approche intégrée des processus de paix associant les jeunes ». ».

comportements, les idées et les politiques. Le travail en réseau et les contacts interpersonnels entre pairs s'avèrent indispensables. Tous les espaces permettant aux jeunes de se faire entendre devraient mettre l'accent sur la compréhension de leurs besoins, afin de pouvoir adapter les solutions proposées aux problèmes qu'ils rencontrent. Il faudrait largement recourir aux **consultations** des jeunes en tant qu'outil permettant de recenser leurs besoins, de manière à ce que les politiques élaborées par les décideurs s'attaquent aux causes profondes des problèmes. Par ailleurs, il conviendrait d'envisager la création d'un plus grand nombre d'espaces au niveau du Conseil de l'Europe et de ses États membres afin de mettre en place un système de cogestion des décisions relatives aux politiques de jeunesse (en s'inspirant de l'exemple du Conseil consultatif pour la jeunesse et du Conseil mixte pour la jeunesse).

85. Outre la participation, le **rôle de l'éducation** demeure primordial dans le développement des compétences de base pour bâtir des sociétés pacifiques. Il faut donner aux jeunes des outils éducatifs utiles et concrets pour lutter contre la violence, la haine et l'extrémisme. Le Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe constitue pour les États membres le guide idéal sur les compétences clés requises pour faciliter les dialogues interculturels et encourager les autorités des États membres à intégrer l'enseignement dès le plus jeune âge de compétences de conciliation, dont les effets bénéfiques tout au long de la vie sont avérés. Toutes les résolutions RCSNU sur les jeunes, la paix et la sécurité soulignent la nécessité d'une éducation de qualité et sa contribution à l'instauration de la paix. Les États membres devraient intégrer une étude de la paix dans les programmes scolaires officiels, sachant qu'il s'agit d'une dimension importante du Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie et qu'elle est particulièrement adaptée au développement de compétences en matière d'empathie, de médiation, de transformation des conflits, de réconciliation et de droits de l'homme.

86. Le rôle de **l'éducation non formelle** doit être tout autant reconnu et soutenu. L'expérience acquise par le secteur Jeunesse en matière de pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants et les jeunes mérite d'être davantage relayée et promue au niveau national, grâce notamment aux cours de formation Repères. Tous les domaines et secteurs de l'éducation devraient contribuer au développement d'une culture de la paix et des droits fondamentaux dans l'esprit de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.

87. Enfin et surtout, le fait de favoriser l'engagement des jeunes dans les mécanismes politiques officiels améliore l'équité des processus politiques en réduisant les déficits démocratiques, contribue à l'élaboration de politiques meilleures et plus durables et revêt une importance symbolique susceptible d'aider au rétablissement de la confiance dans les institutions publiques, en particulier chez les jeunes. Par ailleurs, seule une action mondiale concertée ainsi que l'implication et la participation véritables des jeunes permettront de répondre efficacement à la grande majorité des défis auxquels l'humanité est actuellement confrontée, tels que l'épidémie de covid-19 et le changement climatique. À l'évidence aussi, seules des réponses à long terme visant à assurer la durabilité économique, sociale et environnementale permettront de surmonter la crise. **Il sera donc essentiel que les jeunes aient leur place à la table des négociations et contribuent à l'action mondiale face aux défis qui détermineront leur futur.**